COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

CDOS CHARENTE



Informations

[ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative]

29/08/2026

Passionnés par le sport, unis par l'olympisme

En synthèse

Le Pass Sport évolue pour la saison 2026/2027, avec un dispositif renforcé, conformément aux engagements pris par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances 2026.

50 €

un public élargi

une aide complémentaire dans certaines conditions

Les nouveautés

un public élargi

- Attendu par les familles et par l'ensemble du mouvement sportif, **le retour des enfants de 6 à 13 ans dans le dispositif est une mesure importante**. Ils rejoignent les publics déjà éligibles : les jeunes de 14 à 17 ans, les bénéficiaires de l'AEEH et de l'AAH, ainsi que les étudiants boursiers.
- **Cet élargissement du dispositif s'accompagne d'un ciblage plus précis,** pour faire du Pass Sport un véritable levier d'accès au sport pour celles et ceux qui en ont le plus besoin.
- **L'éligibilité des 6-17 ans reposera désormais sur un quotient familial (CAF ou MSA) inférieur à 700 €.** Ce nouveau critère permet de mieux identifier les familles modestes et de renforcer l'impact social du dispositif.

Pour qui ?

Les jeunes de 6 à 17 ans

dont le **quotient familial** (CAF ou MSA) est **inférieur à 700 €**

Les jeunes en situation de handicap

- **de 6 à 19 ans** bénéficiaires de l'AEEH,
- **de 16 à 30 ans** bénéficiaires de l'AAH

Les jeunes de moins de 28 ans boursiers

(bourse CROUS, y compris l'aide annuelle, ou bourse régionale pour une formation sanitaire et sociale) attribuée avant le 15 octobre 2026

Une aide complémentaire



POUR LES FAMILLES MODESTES

- **Au-delà des 50 € d'aide** à l'inscription**,** une **aide complémentaire** sera attribuée par la Caisse nationale d'allocations familiales au premier trimestre 2027 à **tous les jeunes de 6 à 17 ans** ayant activé leur pass Sport à la rentrée 2026 et étant **bénéficiaires de la CAF.**

- **Le soutien total se trouvera donc renforcé pour aider au mieux les familles à financer aussi l'équipement sportif de leurs enfants.**

Un calendrier clair pour chacun s’organise



- **Dès le 30/08/2026** : les familles peuvent vérifier leur éligibilité sur le site pass.sports.gouv.fr et se renseigner auprès des clubs et structures éligibles.

- **Du 1er septembre au 31 décembre 2026** : la campagne Pass Sport est ouverte.

- **Mi-septembre** : envoi des codes d'activation individuels par courriel.

- **Premier trimestre 2027** : versement de l'aide complémentaire par la CNAF.

Un dispositif simple



Le bénéficiaire présente son code individuel au club / structure sportive de son choix, qui applique directement une déduction de 50 € sur l'inscription.

Le club se fait ensuite rembourser via « Le Compte Asso ». Si le montant de l'inscription est inférieur à 50 €, le club s'engage à ce que la différence bénéficie tout de même au jeune (équipement, textile du club, etc.).

Toutes les informations pratiques, ainsi qu'une cartographie des clubs et structures éligibles, sont disponibles sur le portail pass Sport : www.pass.sports.gouv.fr

Testez votre éligibilité



1° Entrez la date de naissance de votre enfant

2° Précisez votre situation

- Aucune
- ✓ Quotient familial (CAF ou MSA) du foyer allocataire inférieur ou égal à 699 €
- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- Allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Bourse ou aide annuelle du CROUS
- Bourse régionale formations sanitaires et sociales

3° Vérifiez votre éligibilité